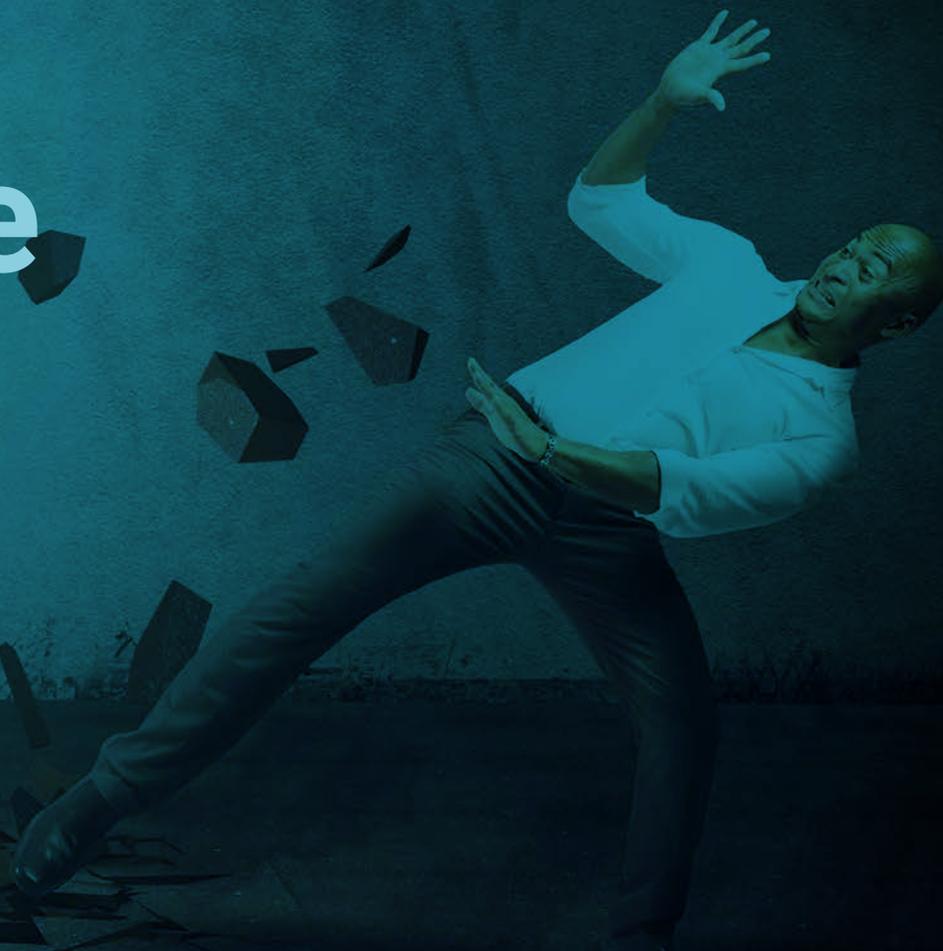


13 clignotants indiquant une faillite imminente



GRAYDON
open in business

Introduction

13 clignotants indiquant une faillite imminente

Chaque mois, les médias évoquent abondamment les chiffres des nouvelles faillites. Le nombre de faillites est donc un indicateur important de la santé de l'économie belge (et locale). Mais le personnel n'est pas la seule victime d'une faillite. Toute entreprise qui collaborait avec, livrait à, ou était cliente de l'entreprise en faillite en subit les conséquences négatives.

Les entreprises ont été soumises à rude épreuve pendant la crise, mais par la suite aussi. Les entreprises qui rencontraient déjà des problèmes ont été encore plus éprouvées par l'économie en berne. Mais les entreprises qui ont connu un fonctionnement stable se sont également retrouvées en difficulté soudainement. Les entrepreneurs débutants qui avaient beaucoup investi dans leur affaire n'ont pas réussi à générer les chiffres d'affaires escomptés. Mais cette époque est révolue et cela fait longtemps qu'on ne peut plus imputer les faillites à la crise.

Si vous faites des affaires avec d'autres entreprises, vous avez intérêt à limiter autant que faire se peut vos pertes pour cause de défauts de paiement et de faillites. La meilleure méthode : prévoir qu'une entreprise peut rencontrer des problèmes.

Difficile ? Pas vraiment. Il y a suffisamment de clignotants sur lesquels vous baser, même si certains sont plus importants que d'autres. Découvrez davantage de détails concernant ces clignotants et leur valeur d'alarme dans cet e-paper.



“Cela fait longtemps qu'on ne peut plus imputer les faillites à la crise.”

Évaluez les signaux pour votre entreprise également

Différentes études internationales démontrent que les entreprises qui glissent vers une faillite suivent un trajet similaire. Des années avant la faillite, ces entreprises présentent souvent les premiers défauts (généralement perceptibles à l'extérieur aussi) qui sont ensuite confirmés par des erreurs ne pouvant quasiment plus échapper au monde extérieur.

Dans ce document, nous présentons 13 clignotants démontrant que l'entreprise est partie dans la mauvaise direction. Si vous observez l'un de ces défauts chez l'un de vos partenaires commerciaux, mieux vaut vous tenir sur vos gardes.

Les signaux s'appliquent également à votre propre entreprise. Si vous remportez un mauvais score pour l'un de ces indicateurs, vous devez relever vos manches et prendre le taureau par les cornes. Sinon, vos clients, fournisseurs et partenaires pourraient bien se poser des questions fondamentales concernant leur relation avec vous. Conséquence : les crédits passeront au comptant, ce qui complexifiera le financement de vos éventuels projets d'investissement.



“Les entreprises qui glissent vers la faillite suivent un trajet relativement similaire.”

Contrôlez ces 13 clignotants

Des 13 clignotants mettent à jour les points faibles financiers et les gros problèmes de liquidités d'une entreprise, qui mettent celle-ci en difficulté et peuvent aboutir à une faillite en finale.

Contrôlez régulièrement ces signaux chez vos partenaires stratégiques. S'ils passent à l'orange, ou pire encore, au rouge, soyez sur vos gardes.

Voici les 13 principaux clignotants à tenir absolument à l'oeil.

Clignotant 1. La rentabilité est négative deux années successives

Une entreprise qui n'est pas rentable deux années successives et qui subit des pertes est en difficulté. Les bénéfices sont en effet nécessaires pour soutenir et garantir le développement ou la croissance d'une entreprise. Si les pertes s'accumulent, l'entreprise aura du mal à trouver un financement et à réaliser des investissements.

0,89%

de toutes les entreprises ayant présenté une rentabilité négative pendant deux années successives ont fait faillite en 2018.

Contrôlez ces 13 clignotants

Clignotant 2.

Le taux d'endettement est supérieur à 100%

Ce signal indique un manque de capital d'exploitation net. Les fonds propres sont donc négatifs. Ces entreprises doivent créer une nouvelle rentabilité et ont un besoin urgent de capital frais.

1,36%

de toutes les entreprises dont le taux d'endettement était supérieur à 100% ont fait faillite en 2018.

Clignotant 3.

Des dettes vis-à-vis du fisc ou de l'ONSS

Attention si le fisc ou l'Office national de la sécurité sociale doivent encore recevoir de l'argent de l'entreprise. Il indique de graves manquements au niveau des obligations sociales et du paiement des charges fiscales et parafiscales. Dans bien des cas, la dette impayée donne lieu à une assignation émanant de l'administration de l'ONSS.

2,04%

des entreprises ayant des dettes vis-à-vis du fisc ou de l'ONSS ont fait faillite en 2018.

Contrôlez ces 13 clignotants

Clignotant 4.

Le ratio de liquidité est inférieur à 0,5

Le montant des dettes à court terme n'est pas couvert par le patrimoine et les revenus que l'entreprise peut réaliser à court terme. Les analystes l'interprètent traditionnellement comme le signal principal que l'entreprise se porte mal. Mais dans la pratique, il s'avère souvent peu pertinent d'établir une distinction entre les entreprises qui se portent bien et les entreprises qui risquent de faire faillite. À court terme, c'est donc l'un des signaux les moins pertinents.

2,16%

de toutes les entreprises dont le ratio de liquidité est inférieur à 0,5 ont fait faillite en 2018.

Clignotant 5.

Les fonds propres sont inférieurs à 50 % du capital

Le montant du poste du bilan 'fonds propres' diminue lorsque l'entreprise ne peut pas reporter de réserves et bénéfices (en suffisance) à l'exercice suivant.

3,47%

de toutes les entreprises dont les fonds propres étaient inférieurs à 50% ont fait faillite en 2018.

Contrôlez ces 13 clignotants

Clignotant 6. FiTo®-mètre très négatif

Le FiTo®-mètre a été développé par le Prof. Hubert Ooghe, en étroite collaboration avec Graydon Belgium. Le modèle calcule, sur la base d'une série de ratios financiers, les risques de faillite et les chances de succès d'une entreprise.

Différents paramètres sont utilisés à cet effet ; ils sont également expliqués dans cet e-paper. Lorsque différents clignotants financiers sont présents simultanément, l'effet négatif sur le score est renforcé. Dans ce sens, le FiTo®-score est plutôt une conclusion et une interprétation des faits qu'une constatation. Mais différentes approches plus complexes sont également utilisées. Pour éviter un comptage en double, seules les entreprises obtenant un score manifestement faible (négatif) sont prises en compte dans le cadre de la valeur d'alarme, sans que les autres clignotants ne signalent quelque chose.

3,94%

des entreprises ayant un FiTo®-mètre très négatif ont fait faillite en 2018.

Clignotant 7. Montant limite de base négatif

Partant de faits objectifs, Graydon calcule un avis de crédit sur la base d'une formule disponible publiquement. Cet avis indique combien de capital une entreprise a besoin de libérer à court terme pour pouvoir rembourser toutes les dettes.

Le plus souvent, il n'y a pas de signaux actifs qui démontrent une débâcle possible et l'avis de crédit correspond à un montant donné. Mais lorsque ce montant est réduit (moins de 1.250 euros pour rembourser **TOUS** les fournisseurs), on dit que le montant limite de base est négatif. Cette mention est associée aux entreprises où aucune caractéristique négative n'est observée. Pourtant, ce signal a une valeur d'alarme claire.

5,15%

de toutes les entreprises qui manifestent le signal montant limite de base négatif ont fait faillite en 2018.

Contrôlez ces 13 clignotants

Clignotant 8. Score de paiement inférieur à 50 sur 100

Le score de paiement indique dans quelle mesure une organisation paie ses factures selon les accords pris avec les fournisseurs. Le score est calculé sur la base des expériences que se partagent les différentes parties. Tous les comportements sont traduits en score entre 0 et 100, les expériences de paiement les plus récentes pesant le plus lourd. Plus le score est élevé, plus le comportement de paiement est bon. Car cela signifie qu'une organisation paie correctement (c'est-à-dire selon les accords) ses factures.

Des scores de paiement faibles indiquent dans la pratique de sérieux ralentissements dans le trafic des paiements et sont plus fréquents chez les entreprises en difficulté temporaire ou permanente.

8,85%

des entreprises ayant un score de paiement inférieur à 50 sur 100, ont fait faillite en 2018.

Clignotant 9. L'entreprise a été assignée par l'ONSS

Les assignations de l'Office national de la sécurité sociale concernent généralement des dettes antérieures à six mois. Seule remarque à formuler : l'administration de l'ONSS n'hésite pas et assigne régulièrement pour des montants relativement petits, des faits prescrits et diverses contestations.

11,24%

de toutes les entreprises assignées par l'ONSS ont fait faillite en 2018.

Contrôlez ces 13 clignotants

Clignotant 10. Le chef d'entreprise a déjà été impliqué dans une faillite précédemment

L'un des chefs d'entreprise a été impliqué les cinq années précédentes dans une faillite en qualité de chef d'entreprise également ? Dans ce cas, soyez particulièrement vigilant. Dans la pratique, une faillite peut donner lieu à un effet boule de neige. Et les autres entreprises, où la personne a également des mandats, sont souvent entraînées sur la même pente.

17,54%

de toutes les entreprises ayant un chef d'entreprise précédemment impliqué dans une faillite ont fait faillite en 2018.



Contrôlez ces 13 clignotants

Clignotant 11. Un administrateur provisoire a été nommé

Le tribunal peut nommer un administrateur provisoire lorsqu'une entreprise est en difficulté. Il reprend ainsi (temporairement) les compétences de la direction d'entreprise. L'administrateur nommé reprend la direction de l'entreprise et peut demander immédiatement la faillite si nécessaire. Si le tribunal ne prononce pas la faillite dans les quatre mois, l'administration provisoire s'achève.

32,15%

de toutes les entreprises pour lesquelles un administrateur provisoire a été nommé ont fait faillite en 2018.

Clignotant 12. Les comptes annuels n'ont plus été publiés depuis 2 ans

Lorsqu'une entreprise se porte mal, elle a généralement aussi des problèmes comptables. Ou elle tâche de garder sa situation financière secrète. Ne pas publier les comptes annuels est un 'truc' très utilisé, mais illégal, pour masquer les problèmes financiers. Selon la loi, une société soumise à l'obligation de publication peut être dissoute lorsqu'elle ne publie pas de comptes annuels pendant 36 mois. Pour prédire une faillite, 24 mois suffisent.

32,47%

de toutes les entreprises n'ayant pas publié de comptes annuels pendant 24 mois ont fait faillite en 2018.

Contrôlez ces 13 clignotants

Clignotant 13. Score social Graydon négatif

Ce score évalue l'évolution historique des données relatives aux assignations ONSS, du Fonds de sécurité d'existence et de la Caisse d'assurances sociales des indépendants, en association avec des éléments du bilan social.

Attention à la distinction avec le clignotant 9. Le score social Graydon ne prend en compte que les données qui ont au moins 6 mois. Le signal numéro 9 ne tient compte que des assignations ONSS de moins de six mois. Les deux clignotants peuvent donc être utilisés seuls ou ensemble, ils sont complémentaires mais ne se chevauchent pas totalement.

43,48%

de toutes les entreprises dont le score social était très négatif ont fait faillite en 2018.



"32,47% de toutes les entreprises n'ayant pas publié de comptes annuels pendant 24 mois ont fait faillite en 2018."

Conclusion

En comparaison avec les années précédentes, vous remarquerez que le clignotant de l'effet protesté n'est plus repris dans cette présentation (voir e-paper : **12 signaux pour reconnaître une faillite imminente**). Pour la simple raison que ces données ne sont plus disponibles publiquement. Et c'est absurde, car un effet impayé était considéré comme le manque de parole ultime dans le monde B2B.

C'est aussi la raison pour laquelle l'effet était généralement accepté comme un instrument extrêmement fiable. L'effet permettait de faire quand même des affaires (et d'accorder un report de paiement) aux entreprises ayant une solvabilité douteuse. Le fait que ces données ne soient plus disponibles publiquement fait disparaître de facto la grande sécurité qu'offrait l'effet en tant qu'instrument de paiement.

Le dernier Baromètre de la santé constatait que **15,15%** de toutes les entreprises faisant face à des effets protestés faisaient faillite en 2016.

Force est de constater aussi que les ratios financiers ne disent pas tout. Une analyse des comptes annuels est précieuse pour évaluer de près la santé financière d'une entreprise. Mais il est absolument insuffisant de baser vos décisions uniquement sur les chiffres des comptes annuels.



En effet, les données du compte annuel ont déjà quelques mois au moins. Et le bilan est souvent un instantané manipulé, établi d'un point de vue fiscal. Pour masquer les mauvais résultats, les chiffres ne correspondent pas toujours à la réalité. Données fiscalisées, astuces comptables et agendas cachés... le fossé entre les informations que les fournisseurs et analystes aimeraient avoir à disposition et les informations que l'entreprise rapporte réellement est énorme. Le fait que tout ne soit pas publié objectivement et complètement, donne souvent une image déformée. Dans ce sens, il est difficile d'évaluer correctement la santé financière d'une entreprise.



Cela signifie que tous les clignotants n'ont pas la même valeur d'alarme. Une étude révèle même que les clignotants purement financiers sont les plus faibles, sur la base de l'analyse des comptes annuels. D'autres clignotants, basés sur les faits, pèsent plus lourd.

- **Les scores calculés sur la base d'observations concernant les obligations sociales**
- **Le fait que les chefs d'entreprise aient été impliqués précédemment dans une autre faillite.**
- **Le fait que les comptes annuels soient publiés avec un retard notoire.**

En 2018, le nombre de sociétés avec des signaux atteignait 163.017, soit 29,83% de la population active. Cela signifie concrètement qu'1 société active sur 3,3 présente au moins 1 signal d'alarme. Allez-vous prendre le risque de vous lancer à l'aveuglette dans une relation commerciale avec elle et hypothéquer ainsi votre avenir ?

Mais Graydon Belgium aime retourner les chiffres et les envisager de manière positive. Près de deux tiers des entreprises belges ne présentent pas de signaux d'alarme. Celles-là sont bien gérées et méritent votre confiance. Approchez d'abord ce segment lorsque vous êtes à la recherche de nouveaux clients. Vous remarquerez d'ailleurs que les entreprises saines paient plus correctement et ne sont pas enclines à changer de fournisseur lorsqu'elles en sont satisfaites.

Elles génèrent aussi beaucoup moins de réclamations et dans ce sens, elles vous prennent moins de temps et d'énergie.

Encore des questions?



Graydon Belgium SA
Uitbreidingstraat 84/b1
2600 Berchem

Téléphone: 03 280 88 00
E-mail: info@graydon.be

www.graydon.be